



SOMMAIRE

	SÛRETÉ FERROVIAIRE : généralisation de la caméra piéton	P 3
	PRODUCTION COMPTABLE : évolution de l'organisation des pôles acquisition et assistance factures fournisseurs	P 4
	e.SNCF : évolution d'organisation de la direction de l'exploitation applicative (DEA) de e.SNCF.Solutions	P 5
	SERVICES MÉDICAUX ♦ Nomination d'un médecin du travail aux cabinets médicaux de BÉZIERS / NARBONNE / PERPIGNAN) Nomination d'un médecin du travail en CDD au cabinet médical de BÉZIERS	P 7
	Politique SNCF SA ♦ Transfert et évolution de la direction internationale groupe de SNCF Voyageurs à SNCF SA)	p 8
	Direction des Achats Groupe ♦ Projet de transfert des qualitiens fournisseurs et des responsables grands comptes (BP) de la direction des achats Groupe vers SNCF Réseau et SNCF Voyageurs	p 9
	Paie et Prestations Administratives ♦ Évolution de l'organisation des équipes FC Famille dans le cadre du projet Mes Facilités de Circulation Dématérialisées ♦ Évolution de l'organisation de l'Agence Paie & Famille Wilson	P 11
	Action Sociale ♦ Évolution de l'offre éducative de l'Action Sociale	P 13
	Direction de l'Immobilier ♦ Projet de déménagement CAMPUS RIMBAUD Bâtiments B3/B4 ♦ Projet de transfert du magasin d'approvisionnement en titres de transport (MATT) de SNCF Voyages vers SNCF Immobilier	P 14
	Élus UNSA-Ferroviaire : une équipe à votre écoute	p 16





Extrait de la déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Encore une année sans évolution salariale... La colère gronde et son expression sera très perceptible demain, place aux Étoiles.

Aujourd'hui, tout n'est que plans de performance, restructurations, réorganisations. Il suffit d'analyser le contrat de performance du GPU et de regarder la trajectoire de l'emploi et le bilan social pour confirmer ce qui, hélas, depuis des années, est devenu une certitude et toujours une erreur.

Faut être compétitif et pour être compétitif faut moins de personnel. Et l'humain dans tout ça ?

Les économistes n'ont pas compris, après des années de retour d'expérience dans le domaine ferroviaire et ailleurs, que l'humain n'est pas qu'un coût, mais est également et surtout une richesse.

Sujet emblématique : le plan FGA (Frais Généraux Administratifs), plan qui supprime de manière totalement arbitraire et irréflective de nombreux emplois indispensables à la bonne marche du service public.

Nous le savons depuis des années, à la SNCF, toutes ces fonctions dites transverses ont des contributions économiques, juridiques et surtout sociales très fortes sur le terrain. Elles se font néanmoins de manière totalement invisible et silencieuse pour nos dirigeants.

Silencieuse et invisible jusqu'à ce que la machine se grippe.

L'Entreprise voudrait voir leur suppression se faire de manière tout aussi silencieuse et invisible...

L'**UNSA-Ferroviaire** se dressera de toutes ses forces contre cet état de fait.

Plus de mouvement inter-SA, plus de mutations, difficulté à recruter, difficulté à garder ses salariés, difficulté à produire.

Nous sommes au point de rupture et le conflit social frappe à vos portes.

Retrouvez l'intégralité de la déclaration [ICI](#)

Calendrier 2022 des CSE SNCF SA

JANVIER	Ordinaire : 25 (26 en option)	JUILLET	Ordinaire : 5 (6 en option)
FÉVRIER	Ordinaire : 22 (23 en option)	AOÛT	Ordinaire : 30 (31 en option)
MARS	Ordinaire dont SSCT : 22 (23 en option)	SEPTEMBRE	Ordinaire dont SSCT : 20 (21 en option)
AVRIL	CSE extra bilan social : 5 avril Ordinaire : 26 (27 en option)	OCTOBRE	Ordinaire : 18 (19 en option)
MAI	Ordinaire : 17 (18 en option) Extra Bilan et comptes CSE SNCF SA : 24	NOVEMBRE	Ordinaire : 15 (16 en option)
JUIN	Ordinaire dont SSCT : 21 (22 en option) Extra dont consultation blocs 2 et 3 : 28	DÉCEMBRE	Ordinaire dont consultation PAPACT / SSCT / plan de formation : 12 après-midi, 13 et (14 en option)



Généralisation de la caméra - piéton à compter du 1^{er} trimestre 2022

Lors du CSE du 16 novembre, les élus ont reçu en dossier de consultation, la généralisation de la caméra piéton après une information sur le sujet le mois précédent. Voir « Les Infos CSE **UNSA-Ferroviaire** » du mois d'octobre.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, la mise en place de caméras piétons au sein de la sûreté ferroviaire est une avancée fondamentale pour préserver davantage la santé physique et morale de nos collègues de la SUGE.

Néanmoins, les élus alertent la direction sur la prévisible augmentation de la charge de travail pour les opérateurs du CVSI du fait de la multiplication des caméras piétons.

L'**UNSA-Ferroviaire** demande donc à la direction une évaluation de la charge de travail et un redimensionnement des effectifs.

Sur un plan économique, l'**UNSA-Ferroviaire** demande à connaître le coût du projet et de la location du serveur AXOM.

Au sujet de la charge de travail supplémentaire des opérateurs du CVSI, la direction prévoit **une embauche supplémentaire** et envisage la possibilité d'accroître le nombre d'opérateurs après la mise en place de l'ensemble des caméras piétons, courant 2022.

Si l'embauche d'une ressource supplémentaire satisfait les élus de l'**UNSA-Ferroviaire**, ils demandent qu'elle soit réalisée immédiatement afin d'anticiper au mieux l'augmentation de la charge de travail.

Concernant notre demande d'éléments économiques, la direction répond avoir évalué le coût des caméras piétons à 450 000 euros. Ce budget a été validé par le comité des engagements de la Direction déléguée Sûreté.

Le financement s'échelonne jusqu'en 2024. La majeure partie est budgétée sur 2021 et 2022. Ce coût comprend le matériel, les licences et une partie du raccordement au réseau.

Les élus de l'**UNSA-Ferroviaire** réclament également un suivi de ce dossier, notamment sur l'évaluation de la charge de travail des opérateurs du CVSI, en CSSCT Sûreté courant 1^{er} semestre 2022.

La Direction répond favorablement à notre demande.

Au regard des différents éléments, l'**UNSA-Ferroviaire**, en organisation syndicale responsable, a voté favorablement cette mise en place.



Projet d'évolution de l'organisation des pôles acquisition et assistance factures fournisseurs d'Optim'Services production comptable

Pour rappel, ce dossier arrive en consultation au CSE du 16 novembre après avoir fait l'objet de présentation en CSSCT à plusieurs reprises, en pré-information et information au CSE des mois précédents avec réponse, à chaque fois, aux questions posées par les représentants du personnel **UNSA-Ferroviaire**.

L'**UNSA-Ferroviaire** a toujours salué la qualité des échanges avec le service et l'association des clients internes, externes, ainsi que de nos collègues dans l'intérêt de tous.

La conséquence de l'évolution légale qui impose aux entreprises de mettre en place progressivement la facturation électronique contribue à une baisse d'activité qui génère cette refonte et la perte d'emplois de 8 postes sur 31

L'**UNSA-Ferroviaire** déplore, une fois de plus, les suppressions de postes même si l'impact humain direct est faible (7 postes ne sont déjà plus tenus et 1 poste est appelé à disparaître après le départ à la retraite de son titulaire).

Notons favorablement l'engagement du service à requalifier de deux postes B/C à D et la possibilité pour les personnels concernés qui le souhaitent d'accéder au télétravail.

Avant de voter, les élu(e)s **UNSA-Ferroviaire** ont demandé que les personnels qui doivent monter en compétence soient notés dès le prochain cycle de notation.

La direction portera favorablement cette demande dans les règles de notation de la SNCF.

Ils ont également obtenu la mise en place d'un suivi du projet en CSSCT tout au long de la mise en œuvre et un retour d'expérience quelques mois après la mise en place.

Les élu(e)s **UNSA-Ferroviaire** ont voté favorablement ce projet dont la mise en œuvre est prévue au 1^{er} décembre 2021.





Projet d'évolution d'organisation de la Direction de l'Exploitation Applicative (DEA) de e.SNCF.Solutions

La Direction de e.SNCF nous présente, le 17 novembre 2021, en consultation au CSE SA SNCF, la dernière version de son projet d'évolution, faisant suite à l'expérimentation Transilien dont le REX a été présenté en CSE le 8 juin 2021, pour un déploiement à partir de janvier 2022.

En parallèle de cette consultation, la délégation **UNSA-Ferroviaire** a recueilli bon nombre de réponses à ses interrogations.

La Direction de e.SNCF a fait un focus sur la Transversale UPP (urbanisme, Process & Pilotage) et nous a informés que Madame Sandrine CAMPOS était pressentie pour devenir la responsable de cette Transversale. Ses équipes devront s'approprier et déployer les nouveaux processus, assurer la montée en compétence et coller avec le modèle économique. La Transversale UPP va notamment porter au sein de DEA, l'excellence opérationnelle (EO) qui devra être partagée par l'ensemble des Verticales ou Transversales. Ainsi, l'équipe excellence opérationnelle (3 agents Green Belt à ce jour, 2 sont en cours de certification et 2 autres ayant des appétences dans la conduite de projets) apportera son soutien méthodologique à toute la Direction DEA.

Avec ce projet d'évolution d'organisation, les processus seront adaptés et identiques à toutes les verticales. Dès à présent, DEA reconnaît que le processus d'ouverture des flux pose des problèmes et fera l'objet d'améliorations et d'accompagnements par EO dans les semaines à venir...

Entre la gestion des communautés, la garantie des processus et l'excellence opérationnelle, la Transversale UPP sera un pilier pour la montée en compétence de toutes les entités de la Direction de l'exploitation applicative (DEA).

Concernant la gestion des incidents de production, avec la verticalisation, 70% à 80% des incidents seront traités au sein de chaque verticale (20 à 30% seront transférés vers d'autres services (développeurs, expertise transverse...). Cette réorganisation permettra la fluidité des tickets d'incidents de production en interne.

À la lecture du dossier et par sa connaissance de certaines problématiques terrain, l'**UNSA-Ferroviaire** demande si cette réorganisation va faciliter ou non le raccordement des environnements applicatifs aux SI à travers des équipements réseaux ou architectures réseaux ?

DEA reconnaît qu'il s'agit d'une difficulté et espère que la nouvelle organisation va aider à simplifier ce problème. En effet, au sein de chaque verticale, il y aura des architectes « applicatifs » et des réseaux dédiés qui pourront, le plus en amont possible dans le cycle de vie des projets, orienter les solutions techniques (systèmes et réseaux) vers des solutions plus facilement implémentées et bien entendu exploitées.

Mais cette verticalisation ne va pas faire disparaître la complexité des environnements réseaux (transversalité = équipements et règles communs à tous).

DEA n'exclut pas une évolution technologique (simplification et rationalisation) en découpant ce mille-feuille de manière à ce que chaque entité puisse disposer d'un environnement réseau sans qu'il lui soit dédié à 100 %, mais sur lequel il aura une vraie autonomie ...

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, la crainte est que e.SNCF ait perdu, avec des années de sous-traitance, de mise en place de centres de services et les couches technologiques successives, toute la connaissance technologique de son SI. Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, il est indispensable que e.SNCF repense son paysage technologique Réseau pour affronter sa transformation et conserver ses clients...



Projet d'évolution d'organisation de la Direction de l'Exploitation Applicative (DEA) de e.SNCF.Solutions (suite)

La direction de l'exploitation applicative (DEA) est consciente de cette problématique qui concerne toute la SNCF et nous confirme que son SI devra être plus souple et malléable, pour permettre à ses clients, par exemple, de mieux répondre aux appels d'offres (ouverture à la concurrence) sans embarquer tout leur SI et tous les coûts associés. La ré internalisation de 30 postes en 2022 participera à renforcer e.SNCF dans ce domaine.

Au niveau de l'emploi et des compétences, la Direction de DEA a fait un focus sur les fiches des postes les plus impactés par cette réorganisation au sein des verticales et des transversales.

Résultat du pesage des postes avec la ligne Métier Numérique en septembre-octobre 2021

Fiche de poste	Emploi repère	Qualification
Pilote de la Demande Confirmé	AEM	F
Pilote de la Demande Expérimenté	AEL	G
Pilote de la Demande Infrastructure & Exploitation Confirmé	ADZ	F
Pilote de la Demande Infrastructure & Exploitation Expérimenté	ADZ	G
Pilote des Contrats Confirmé	AEB	F
Pilote des Contrats Expérimenté	AEB	G
Responsable de Domaine Applicatif Expérimenté	AEM	G
Responsable de Domaine Applicatif Senior	AEI	H
ROC 2.0 Confirmé	ABJ	F
ROC 2.0 Expérimenté	ADZ	G
Responsable de Clientèle	NA	H

Sur cette base de fiches de postes, les entretiens individuels avec les salariés et managers concernés (cédant et prenant) seront organisés pour présenter le poste cible.

À ce jour, DEA estime que, mécaniquement, 8% des agents de DEA (soit 23 agents) auront un impact élevé (changement de poste et de contexte de travail) et 24% (soit 69 agents) auront un impact modéré (changement de poste, mais pas de contexte de travail ou vice et versa) et 192 agents un impact faible. Une campagne de rapprochement avec les agents les plus impactés sera organisée pour valider leurs adaptabilités aux futurs postes et les accompagnements individuels nécessaires.

La Direction de DEA va poursuivre sa stratégie de communication avec des tchats agents (en direct ou en replay) jusqu'à la fin de l'année pour répondre concrètement à toutes les interrogations.

En conclusion, la Direction de DEA souhaite que collectivement les agents soient satisfaits et qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte. Elle ambitionne une amélioration de la Qualité de Vie au Travail de l'ensemble des agents grâce au gommage des frictions actuelles et au renforcement de la qualité opérationnelle et des services délivrés aux clients des DSI.





- ◆ **Nomination d'un médecin du travail en CDD au cabinet médical de BÉZIERS**
- ◆ **Nomination d'un médecin du travail aux cabinets médicaux de BÉZIERS/NARBONNE / PERPIGNAN**

Le Dr B., médecin du travail sur trois sites - Béziers, Narbonne et Perpignan - est absent depuis fin août 2021. De ce fait, la Direction des Services Médicaux (DSM) propose une organisation temporaire pour novembre 2021, du suivi en santé au travail en faisant appel au Dr S., médecin du travail retraité (cabinet médical de Metz) depuis décembre 2020 dans le cadre d'un CDD.

Il sera chargé de suivre les agents relevant du CSE SNCF (53 agents), affectés au Dr B. avec un temps de présence de 8 jours par mois au sein du cabinet médical de Béziers et réalisera les visites non déléguables.

Concernant les visites déléguables, elles seront effectuées par les IDE (VIP) au sein des trois cabinets médicaux sous la responsabilité du Dr G., médecin Coordinateur Territorial Occitanie.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont souligné la présentation d'un dossier très peu renseigné, trop approximatif et ont questionné le représentant de la DSM sur plusieurs points, d'autant plus que ce sujet fait échos aux difficultés récurrentes d'effectifs médecins sur la région depuis au moins 2 ans :

- « Quel est l'effectif global du Dr G. sachant que le Dr G. travaille à la fois sur Montpellier et Toulouse et qu'elle reste le seul médecin sur Midi-Pyrénées ? »

La DSM devant notre interrogation au sujet de l'effectif attribué au Dr G. qui nous semble supérieur à celui fixé par l'agrément, nous répond « qu'il s'agit d'une situation illégale temporaire » ! Le DRH d'Optim'Services, quant à lui, répond que le contingent d'agents reste légal !

- « Comment s'organisent les staffs à la suite des VIP sur les trois cabinets médicaux ? »

Le représentant de la DSM n'a pas apporté de précision quant au cadre d'organisation projeté. Aussi, les élus **UNSA-Ferroviaire** s'interrogent sur les nombreux allers-retours au sein des 3 cabinets médicaux du Dr G. !

- « Quelle est la durée du contrat à durée déterminée du Dr S. ? »

Le représentant de la DSM précise que le Dr B. est absent depuis le 27/08/21 et jusqu'au 31/12/21, que le Dr S. est déjà en place et qu'il suit des agents du CSE Occitanie.

Devant les réponses insatisfaisantes de la DSM, la carence en médecins de la région Occitanie, la charge de travail accentuée du Dr G. et le non-respect des préconisations de la DREETS, les élus **UNSA-Ferroviaire** (et l'ensemble des élus d'ailleurs toutes OS confondues) ont voté contre ces nominations.

L'**UNSA-Ferroviaire** n'a pas pour habitude d'exprimer un vote défavorable lorsqu'il s'agit d'une nomination de médecin, et ce, dans l'intérêt des agents. Mais, cette fois-ci, devant cette coupe bien pleine, les élus n'ont pas eu d'autre choix que de s'opposer à cette organisation exotique.

L'**UNSA-Ferroviaire** défend et continuera à défendre une médecine de qualité qui se doit d'être à la hauteur des enjeux à venir (ouverture à la concurrence, potentiel GIE, renouvellement de l'agrément...).

Retrouvez la déclaration lue en séance **ICI**





Transfert et évolution de la direction internationale groupe de SNCF Voyageurs à SNCF SA

La Direction de l'entreprise présente aux représentants du Comité Social et Économique (CSE) de la SA SNCF, à la séance du 17 novembre 2021, au titre de l'information préalable, le dossier du transfert et l'évolution de la direction internationale groupe de SNCF Voyageurs à SNCF SA.

L'**UNSA-Ferroviaire** regrette que ce projet n'ait pas été discuté en Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail des Directions Transverses dont vont dépendre les salariés concernés par ce transfert.

Pour rappel, il existe aujourd'hui au sein des SA SNCF, SA SNCF Voyages et SA SNCF Réseau, des directions qui s'occupent de sujets internationaux parfois circonscrits à l'Europe et parfois allant au-delà des frontières de l'Europe.

Compte tenu des évolutions du Groupe, une mission a été menée afin d'examiner les objectifs poursuivis par ces diverses directions et étudier le positionnement le plus pertinent pour ces structures au sein du Groupe.

L'organisation qui consiste à rattacher la nouvelle Direction Internationale Groupe au cabinet de la Présidence au sein de SNCF SA et non plus de la SA SNCF Voyageurs est présentée.

En parallèle au changement de rattachement, les missions évoluent et se résument en 3 points :

- Participer au rayonnement de la filière ferroviaire française à l'international en cohérence avec les objectifs diplomatiques de l'État français et les intérêts du Groupe SNCF.
Dans ce cadre, SNCF avait été très impliquée sur une ligne au Maroc. Ce pays risque de relancer une nouvelle demande.
- Appuyer les parties prenantes internes par de la veille sur l'actualité et les innovations, des benchmarks/études de marché et prospective, la mise en place et la gestion d'accords de coopération.
Dans ce cadre, un suivi de ce qui est fait dans les autres pays est réalisé (ex. : gestion du ferroviaire pendant les JO de Tokyo).
- Participer aux missions protocolaires et relations SNCF / entreprises ferroviaires étrangères hors business. Il s'agit là d'être la caution de l'excellence ferroviaire française.

Toutefois, le cadre se réduit, car cette Direction ne porte plus les appels d'offres internationaux. Elle disposerait, à la suite de cette évolution, d'une équipe plus polyvalente, installée à Saint-Denis dans l'immeuble Mastérys.

L'**UNSA-Ferroviaire** note qu'après nous avoir quittés en 2017, la Direction internationale revient au sein du giron de SNCF SA avec au fil des transferts, un appauvrissement conséquent des effectifs.

L'**UNSA-Ferroviaire** porte une attention particulière sur les salariés sans poste et exige qu'ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé de qualité. Le Directeur de l'entité s'engage sur ce point.

Dans l'attente d'un dossier plus complet pour la consultation, l'**UNSA-Ferroviaire** rappelle que ses élu(e)s restent à l'écoute des agents concernés.





Direction des Achats Groupe

Projet de transfert des qualitiens fournisseurs et des responsables grands comptes (BP) de la direction des achats Groupe vers SNCF Réseau et SNCF Voyageurs

La Direction de l'entreprise a présenté aux représentants du Comité Economique et Social (CSE) de la SA SNCF, à la séance du 16 novembre 2021, au titre de l'information préalable, le dossier du projet de transfert des qualitiens fournisseurs et des responsables grands comptes de la Direction des Achats Groupe vers SNCF Réseau et SNCF Voyageurs.

Au préalable, lors de la visite trimestrielle du 9 novembre 2021 de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) des Directions transverses à la Direction des Achats à Lyon, les membres de la Commission ont pu rencontrer quelques qualitiens fournisseurs présents sur site et ont pu échanger avec eux. Tous, y compris les managers, ont pu exprimer beaucoup d'anxiété face à un projet laissant beaucoup de questions sans réponse et un délai extrêmement contraint quant à sa réalisation. Une phrase d'un manager a particulièrement retenu notre attention lors de cette visite : « *À chaque fois que je soulève un caillou, je trouve trois problèmes !* » Autant dire qu'à un mois et demi de l'échéance, le dossier pose beaucoup de questions.

Le projet a ensuite été présenté en CSSCT des Directions Transverses le lendemain, 10 novembre 2021, mais beaucoup de questions sont restées en suspens malgré des échanges riches. Malgré les bonnes volontés, les RH n'avaient pas les éléments de réponse et espéraient les avoir dans un délai raisonnable.

Puis le projet est arrivé en CSE, le 16 novembre 2021. La Direction des Achats Groupe a introduit le projet en rappelant que dans le cadre de la réforme de 2020, elle a conservé les structures existantes avec le souhait affiché de se recentrer sur son cœur de métier : la production achats.

Ce recentrage se poursuit avec, selon les termes employés par la Direction, un repositionnement au plus près de l'activité des clients utilisateurs dans l'objectif de renforcer la proximité et la performance.

Aujourd'hui, ce repositionnement concerne 2 entités :

- La Direction Déléguée Qualité Sécurité Fournisseurs qui rejoint la SA SNCF Réseau,
- La Direction Déléguée Stratégie et Projet qui rejoint la SA SNCF Voyageurs.

Au-delà des choix de l'entreprise quant aux évolutions de ses Directions, peut-on encore parler de réorganisation ?

L'UNSA-Ferroviaire considère que l'on ne parle plus de réorganisation à la Direction des Achats Groupe, mais du transfert de pans entiers de services sous couvert de recentrage sur le cœur de métier. C'est bien le cas pour les deux entités énoncées.

Si l'on prend le cas des missions des qualitiens fournisseurs, elles font partie intégrante d'un dossier achat. Les critères de notations « qualité » peuvent peser lourd dans le choix des attributaires en particulier quand on raisonne en coût global.

Que sous-entend ce transfert ? A priori rien, le service restant entier. La charge de travail estimée pour 2022 ne varie pas et aucune suppression de poste, ni performance, ne sont annoncées... dont acte pour l'année prochaine, mais après ?





Direction des Achats Groupe

Projet de transfert des qualitiens fournisseurs et des responsables grands comptes (BP) de la direction des achats Groupe vers SNCF Réseau et SNCF Voyageurs

Les changements structurels ne sont pas si négligeables :

- Changement de ligne managériale, l'ancien client lié par un contrat de prestation devient le hiérarchique ! Quel qualicien n'a pas été en conflit avec son client sur le contenu de sa prestation, les méthodes ou le coût ? La posture va naturellement être modifiée, comment ne pas lier les objectifs individuels et collectifs du service sur la feuille de route stratégique de l'activité. Quelles conséquences pour l'agent qui risque de se retrouver face à un dilemme. Quid de l'indépendance nécessaire pour légitimer le contenu des actions réalisées. Quid de l'humain dans cette nouvelle posture ?
- Côté Ressources Humaines, même si aujourd'hui on nous propose des garanties tant individuelles que collectives, comment seront gérés les agents dans la nouvelle structure ? Quelles opportunités de développement de carrière ? Y a-t-il changement de filière ?
- L'étude économique a-t-elle été faite ? Quels impacts ? Quels gains ?

Ce dossier laisse beaucoup de questions sans réponse et là encore, malgré des échanges riches en CSE, nous n'avons pas eu toutes les réponses à nos questions comme lors de la CSSCT des Directions Transverses.

Malgré toutes les bonnes volontés, le 1^{er} janvier 2022 semble être une date trop hâtive pour mettre en œuvre correctement ce dossier.

Il y a beaucoup de points à creuser, à résoudre et à un mois de l'échéance avec les vacances de fin d'année en sus, cela semble compliqué de résoudre les problèmes ou au moins une grosse partie.

À ce jour, pour l'**UNSA-Ferroviaire**, ce dossier ne remplit pas les conditions pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022, car il reste trop d'incertitudes tant fonctionnelles que RH.

Retrouvez la déclaration lue en séance **ICI**





Évolution de l'organisation des équipes FC Famille dans le cadre du projet Mes Facilités de Circulation Dématérialisées

La Direction du CSP Paie et Prestations Administratives présente, en information, le projet d'évolution des équipes FC/Famille à la suite de la mise en place de la dématérialisation des Facilités de Circulation des ayants droit (MFCD).

Ce projet consiste à modifier les organisations des équipes FC Famille réparties sur les différentes APF pour organiser et répartir au mieux le travail restant à l'issue du projet MFCD et pour mettre en place l'encadrement adéquat. La mise en œuvre du projet MFC-D a, en effet, diminué le nombre de salariés affectés à l'activité FC Famille.

L'adaptation porte sur :

- La structure managériale des équipes exerçant cette activité ;
- Les modalités de répartition de la charge de travail entre les gestionnaires via l'organisation des corbeilles de GRC qui reçoivent les sollicitations.

Au 21 septembre 2021, la répartition des équipes sur le territoire est la suivante :

Amiens	Complémentaire santé (plus de FC/Famille)	4 gestionnaires et 1 encadrant
Limoges	FC Famille et FCI (facilités de circulation internationales)	8 gestionnaires et 3 encadrants
Bordeaux	FC Famille (30 %) et Complémentaire santé (70 %)	8 gestionnaires et 1 encadrant
Rennes	FC Famille uniquement	1 gestionnaire
Tours	FC Famille uniquement	2 gestionnaires et 1 encadrant
Clermont-Fd	FC Famille uniquement	1 gestionnaire (départ retraite)
Dijon	FC Famille (70 %) et Paie (30 %)	6 gestionnaires et 1 encadrant
Reims	FC Famille uniquement	4 gestionnaires et 1 encadrant
Strasbourg	FC Famille uniquement	2 gestionnaires
Marseille	FC Famille et FC Famille Retraités	15 gestionnaires et 3 encadrants
Aix-les-Bains	FC Famille (30%) et Complémentaire santé (70%)	4 gestionnaires

Le projet présenté prévoit de constituer l'activité famille en 3 équipes :

- **L'équipe Ouest** composée des agents des sites de Rennes, Tours, Limoges et Bordeaux pilotés par Limoges,
- **L'équipe Est** composée des agents des sites de Reims, Strasbourg et Dijon, pilotés par Dijon,
- **L'équipe Sud** composée des agents des sites d'Aix-les-Bains et Marseille, pilotés par Marseille.

Chacune des équipes aura une corbeille qui regroupera celles des différents sites la composant. La corbeille de l'APF d'Amiens (qui ne gère plus l'activité FC/Famille) est reversée à l'équipe Ouest, celle de Clermont-Ferrand à l'équipe Sud. Les salariés restant en activité Famille réaliseront leurs missions sur leur LPA initial.

L'**UNSA-Ferroviaire** déplore que la Direction de PPA ait commencé à mettre en place cette réorganisation conséquente sans en informer les élu(e)s et qu'il ait fallu insister lourdement pour que le dossier passe en CSSCT puis en CSE.

Les élu(e)s **UNSA-Ferroviaire** interpellent la Direction sur le découpage par plaque, sur la multiplicité des interlocuteurs hiérarchiques et fonctionnels pour un même gestionnaire, sur la charge de travail non quantifiée par rapport aux effectifs restants, sur l'augmentation de la charge inhérente au regroupement des corbeilles. Ils constatent un dossier incomplet dont les chiffres sont erronés. Ils demandent donc, dans l'intérêt premier des salariés concernés, que cette mise en place soit gelée. L'**UNSA-Ferroviaire** demande une consultation afin d'obtenir des réponses aux questions des salariés dont ils se font le relais.

Retrouvez la déclaration lue en séance ICI



Évolution de l'organisation de l'Agence Paie & Famille Wilson

C'est une nouvelle réorganisation des équipes de l'APF Wilson qui est présentée aux élu(e)s en CSE... Une de plus !

Il n'y a pas si longtemps, en 2018, cette APF comptait plus de 80 personnes et 7 équipes. Les espaces de travail de cette APF étaient alors complètement remplis de salariés.

La Direction indique dans ce dossier qu'à ce jour, il reste 3 équipes avec un effectif de 42 personnes sans nous indiquer l'effectif réellement à disposition... Or, l'**UNSA-Ferroviaire** a déjà condamné, lors d'audience, les refontes successives et la perte conjointe des ressources qui génère un taux d'absence à plus de 25%.

Et la descente aux enfers se poursuit avec la présentation de cette nouvelle évolution qui portera, au 1^{er} décembre 2021, au nombre de 2 les équipes de cette APF...

Gageons que la Direction ne s'arrêtera pas en si bon chemin puisqu'il est déjà prévu le départ de 4 personnes dont 3 sont de qualification D et des mobilités de l'encadrement prévues au 1^{er} semestre 2022.

Et pour couronner le tout, un poste de DPX QF est supprimé et « substitué » par un d'adjoint DPX de qualification E.

Le dossier ne fait pas état des 4 gestionnaires qui sont actuellement dans le cursus Bachelor et qui ne resteront pas sur leur poste si, on le leur souhaite, ils passent avec succès les épreuves.

Les élu(e)s **UNSA-Ferroviaire** se sont de nouveau élevés contre cette réorganisation qui fait fi de l'augmentation de la charge de travail pour les gestionnaires restant en place.

Ils ne cessent de marteler, face à l'argument du transfert de la charge vers d'autres agences, que c'est toute la chaîne des APF qui ne parvient plus à absorber les sollicitations et accumule le retard.

L'**UNSA-Ferroviaire** ne cesse d'alerter sur l'intense souffrance des agents de cette APF face à l'entêtement de la Direction à poursuivre la déshumanisation au détriment de ses salariés et de ses clients.

L'**UNSA-Ferroviaire** demande un message clair sur la stratégie de la Direction de PPA : y a-t-il une volonté d'afficher des résultats qu'ils diront médiocres afin d'externaliser la charge ?

Les représentants UNSA Ferroviaire exigent que la direction mette les moyens nécessaires pour que les collègues de cette APF puissent enfin travailler dans des conditions sereines avec une charge de travail adaptée à leur temps de travail.

Retrouvez la déclaration lue en séance [ICI](#)





ACTION SOCIALE : L'UNSA DIT NON !

En ce CSE de novembre, avait lieu la pré-information concernant la fermeture des lieux d'accueil éducatif.

Pour mémoire, il existe au sein de l'action sociale 5 établissements qui accueillent en internat de semaine des enfants et adolescents. Les enfants sont scolarisés ou en apprentissage à proximité du LAE et sont pris en charge, la semaine, par une équipe éducative pour tous les aspects de la vie quotidienne. Les admissions sont faites à la demande des familles et un projet d'accueil est rédigé pour chaque enfant. La majeure partie des frais d'hébergement est financée par le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS).

La qualité de l'accompagnement des éducateurs et autres intervenants sociaux n'est pas remise en cause dans la décision de fermeture. En effet, ces établissements comptent à leur actif nombre de belles réussites et ont permis à de nombreux jeunes de se reconstruire, construire un projet et à de nombreuses familles de retrouver un nouvel équilibre. Hélas, le confinement est passé par là, la fréquentation de ces établissements a fortement chuté et, en bon gestionnaire au plus près de ses sous, la direction a fait le choix de fermer ses établissements et d'utiliser autrement les fonds du FASS destinés à l'accompagnement de la parentalité. Elle en a le droit, mais l'**UNSA-Ferroviaire** déplore ce choix.

La direction présente donc, en pré-information, le dossier de fermeture ainsi que le nouveau projet et le devenir envisagé pour les salariés de ces lieux d'accueil éducatif.

La fermeture est donc définitivement annoncée à la fin de l'année scolaire en cours. En échange de la fermeture des établissements situés à Lille, Bischheim, Dijon, Montlignon et Brétigny, la direction s'engage à :

- Déployer deux éducateurs en centre social par unité d'action sociale soit 18 sur tout le territoire pour un travail au plus près du terrain ;
- Créer deux nouveaux centres médicaux psychopédagogiques pour compléter la couverture territoriale dans l'ouest de la France.

Sauf que le compte n'y est pas :

- Parce qu'il faut qualifier tous les personnels éducatifs au diplôme d'éducateur spécialisé et que la direction ne l'a pas prévu : il est nécessaire de proposer la montée en compétence des moniteurs-éducateurs afin qu'ils puissent accéder à la qualification E, comme les autres professionnels du social.
- Parce que qu'il y a actuellement 34 salariés dans ces établissements et qu'il n'y a pas de vision claire de ce que deviendront l'ensemble des personnels. On nous dit que l'organisation cible sera de 18 « personnels éducatifs » déployés en UAS.
- Parce qu'elle ne dit rien hormis un discours incantatoire, sur la manière dont les éducateurs vont travailler sur des zones géographiques de plusieurs départements : bonjour la proximité ! Comment pourront-ils accompagner les familles ? Quels locaux leur seront attribués ? Y aura-t-il des espaces dédiés à la parentalité ? On n'en sait rien !
- Parce qu'elle ignore ou fait semblant d'ignorer à quel point les professionnels du social assistants sociaux et conseillers en ESF, complètement débordés, n'ont pas à ce jour les moyens d'investir de nouvelles missions, fût-ce avec des éducateurs en UAS. Pire ils craignent que l'arrivée des éducateurs contribue à terme à réduire encore plus le nombre des autres professionnels en Centre social.
- Parce qu'elle propose un pilotage qui ne respecte pas les métiers sociaux et risque de mettre tous les personnels en souffrance.

La direction de l'action sociale nous a habitués à des dossiers mal ficelés. Cette fois, on a dépassé l'entendement et l'UNSA-Ferroviaire a dit NON ! Le dossier, en l'état, n'est pas recevable et il est pour nous hors de question de se contenter d'autant d'incertitude.

La suite au prochain épisode ...

Retrouvez la déclaration lue en séance **ICI**



Direction de l'Immobilier

Projet de déménagement CAMPUS RIMBAUD Bâtiments B3/B4

La Direction de l'Immobilier présente en pré-information aux élus du CSE, le projet d'optimisation des bâtiments 3 et 4 du Campus RIMBAUD.

Ce projet s'inscrit dans les réflexions plus globales conduites par l'ensemble du Groupe au travers du schéma directeur tertiaire immobilier Île-de-France. Le projet B3/B4 constitue l'un des premiers volets de ce schéma.

Le périmètre du projet englobe :

- 469 agents de SNCF Immobilier,
- 40 agents de e-SNCF (équipes 574 et IRT),
- Pour une surface de 11600 m² environ.

L'objectif de l'entreprise est de répondre aux attentes en termes de nouveaux modes de travail, de baisser la facture immobilière en optimisant les surfaces occupées et de permettre un regroupement d'effectifs.

Le projet d'optimisation des Bât. 3 et 4 se traduit aussi par une réorganisation des entités au sein des bâtiments B3/B4 et par un développement du principe de bureau partagé en espaces dynamiques.

La réalisation des besoins est prévue jusque fin du premier trimestre 2022 et les travaux d'avril à décembre 2022.

Les instances ad hoc devront être consultées.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** interviennent sur la mise en place du flex office, pudiquement appelé « bureaux partagés » par la Direction, pour interpeller sur les difficultés que cela pourrait générer et le risque d'accentuation du sentiment d'isolement ressenti par les salariés déjà concernés.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** sont à la disposition de tous les agents du périmètre. N'hésitez pas à leur poser vos questions et à leur faire remonter les éventuelles difficultés que vous rencontrez.





Projet de transfert du magasin d'approvisionnement en titres de transport (MATT) de SNCF Voyages vers SNCF Immobilier

La Direction de l'entreprise a présenté aux représentants du Comité Economique et Social (CSE) de la SA SNCF, à la séance du 17 novembre 2021, au titre de l'information préalable, le dossier du projet de transfert du MATT de SNCF Voyageurs vers SNCF Immobilier.

Le projet avait été présenté préalablement en CSSCT des Directions Transverses, le 30 septembre en pré-information et le 21 octobre 2021 en information, où l'UNSA Ferroviaire n'a pas manqué de poser de nombreuses questions quant à la pérennité de l'activité et le partenariat avec GEOPART.

Pour rappel, le MATT (Magasin d'Approvisionnement en titres de transport) est une plateforme logistique pour toutes les activités SNCF :

- Entreposage, reconditionnement et expédition.
- Fabrication des titres de transport pour Transilien.

Le site et le bâtiment hébergeant cette activité ont été vendus à la ville de Pantin. Cela oblige une libération des lieux courant 2022.

Par ailleurs, il est à noter que cette activité décroît depuis plusieurs années, d'environ 10 % chaque année en raison de la digitalisation croissante des titres de transport. Sur ce constat, un audit a été réalisé par le pôle performance de Voyages au 1^{er} semestre 2020.

Il en est ressorti le constat que cette activité présente des intérêts pour l'entreprise :

- Malgré la baisse des formats ATB, encore plusieurs dizaines de milliers de titres sont gérés par an.
- L'activité porte sur 350 produits.
- Le fonctionnement opérationnel est de bonne qualité et apprécié.

Certes, si la Direction a confirmé une activité des titres de transport à la baisse sauf pour les compagnies étrangères, elle a aussi confirmé la nécessité de son maintien. La Direction a indiqué qu'un futur partenariat avec GEOPART a pour but de capter de l'activité supplémentaire pour maintenir l'activité du service à long terme.

En l'état, l'équipe du MATT composée de 13 personnes est transférée avec ses activités. Ses compétences sont conservées. Le transfert des agents du MATT se traduit par une modification de rattachement administratif et hiérarchique de SNCF Voyages à SNCF Immobilier – Environnement de travail de la Direction Immobilière IDF.

L'**UNSA-Ferroviaire** note une absence de productivité sur le personnel, mais un changement hiérarchique et géographique. L'accompagnement des agents apparaît adapté avec la mise en œuvre du GRH00910 et également d'une évaluation Risques Psycho Sociaux lors de la mise en œuvre du changement de site.

À cela, l'**UNSA-Ferroviaire** espère qu'un partenariat avec GEOPART permettra une vraie sauvegarde de l'activité à long terme.

L'**UNSA-Ferroviaire** souhaite d'ores et déjà la bienvenue aux agents du MATT au sein de notre SA SNCF et ses élu(e)s sont à l'écoute des agents concernés.





Une équipe à votre écoute !



LEGROS Stéphanie
06 16 88 50 96
legros.s@unsa-ferroviaire.org



Philippe MALLEGOL
06 42 44 32 11
mallegol.p@unsa-ferroviaire.org



Nadine BERTIN
06 27 36 43 41
nadine.bertin@sncf.fr



Patrice COPOL
07 85 39 51 56
copol.p@unsa-ferroviaire.org



Sarah VINCENT
06 63 49 17 12
vincent.s@unsa-ferroviaire.org



Stephan DELON
06 11 74 77 37
delon.s@unsa-ferroviaire.org



Annabelle CRESPIEN
06.67.46.93.94
crespin.a@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI
06 89 19 10 03
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org



Agnès RIVOALLAN
06 16 74 03 23
rivoallan.a.unsa@gmail.com



Danielle GALLAVARDIN
06 85 12 21 58
gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org



Christine VASSEUR
06 13 44 59 28 / 06 20 65 16 20
vasseur.c@unsa-ferroviaire.org



François PIEROTTI
pierotti.f@unsa-ferroviaire.org



Marie-Christine ROBERT
marie-christine.robert@sncf.fr



Thierry DUBREUIL
06 12 24 78 76
dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org



Bruno DERUE
06 17 93 19 15
derue.b@unsa-ferroviaire.org



Franck LE COURTOIS
06 03 18 16 77
franck.le-courtois@sncf.fr



Jean-François BOUR
bour.jf@unsa-ferroviaire.org



Frédéric PORCEL
06 74 67 00 59
porcel.f@unsa-ferroviaire.org



Didier CASU
06 46 00 34 06
casu.d@unsa-ferroviaire.org



Audrey GIROD
06 25 31 28 27
girod.a@unsa-ferroviaire.org



Christophe PALLIX
06 25 18 42 13
pallix.c@unsa-ferroviaire.org



Olivier MAINI
06 78 73 65 66
maini.o@unsa-ferroviaire.org



Sébastien MANAZ
06 15 16 04 55
sebastien.manaz@csesncf.com



Sophie PIERRE
sophie.pierre@cprpsncf.fr



David TROUCHOT
06 12 18 93 06
trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU
07 66 27 28 53
somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY
mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY
06 60 58 37 64
philippe.ducloy@csesncf.com



Jean-Louis CHIVOT
Secrétaire
chivot.jl@unsa-ferroviaire.org

Responsable Syndical
Frédéric FOURNIER
fournier.f@unsa-ferroviaire.org

